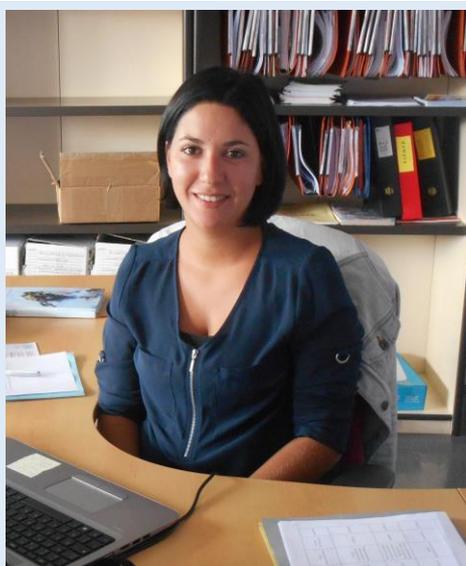


CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE

9 rue de la Maladière - CS 90159 - 52005 CHAUMONT cedex

Le CDG 52 vous présente son nouveau conseiller prévention



Laura GRANDVUILLEMIN

lgrandvullemin@cdg52.fr

03.25.35.33.20

A compter du 10 juillet 2017, le Centre de gestion de la Haute-Marne accueille **Laura Grandvullemin** en qualité de conseiller prévention.

Rappel : Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale prévoit que les règles en matière de santé et de sécurité au travail des livres I à V de la quatrième partie du code du travail s'appliquent aux collectivités et établissements employant des agents régis par la loi n° B4-53 du 26 janvier 1984.

En application de l'article 4 de ce décret, des conseillers de prévention sont nommés.

Missions du conseiller prévention

Le conseiller en prévention des risques professionnels participe à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Il assure un rôle de conseil, d'expertise et d'assistance en matière d'Hygiène et Sécurité auprès de l'ensemble des acteurs des collectivités (élus et responsables RH notamment).

Il assure le pilotage du réseau des conseillers de prévention, et en coordonne l'animation.

Plus précisément, le conseiller de prévention est chargé de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention menées par l'autorité territoriale, ceci dans les meilleurs délais,
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- l'observation des prescriptions législatives et réglementaires et la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail ouverts dans tous les services.

La lettre de mission de Laura Grandvullemin a été approuvée par le CHSCT le 4 juillet 2017.

NB : Les missions d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) seront développées dans le prochain communiqué du Centre de Gestion.